

2021-27.05.10

Feuillet 390

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 27 MAI à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de ESCLAINVILLERS sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 48
· dont suppléés : 0

Membres représentés : 10

Votants : 58

Messieurs DURAND Pierre, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, M. DARCIS Philippe, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe,

Date de la convocation
21 mai 2021

Secrétaire de séance :
Ch. De Caffarelli

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, Mme PATRICE-BOURDELLE de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. CHANTRELLE Brice de M. CAPELLE Hubert, M. DOVERGNE Alain de Mme ATTAGNANT Hélène, M. DE CAFFARELLI Christian de M. DEPRET Patrick, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. TEN Franck de M. VIOLETTE Paul, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Messieurs CARON Hubert, BERTHE Pascal, LEGRAND Marc, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean Noël, CAPELLE Hubert, DEPRET Patrick, VIOLETTE Paul, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

OBJET : PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCALN AUX COMMUNES MEMBRES »

Rapport de Monsieur Michel Van de velde, Vice-Président Voirie

Sur proposition de la commission VOIRIE,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2021,

Compte tenu des qualifications des employés des services techniques de la CCALN et des matériels,
Il est possible de réaliser divers travaux dans les communes membres.

Après en avoir délibéré l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Convient des termes de la convention Prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres ci-jointe,
- Adopte la grille tarifaire (annexe 1 de la convention) à compter de l'année 2021,
- Acte la refacturation des approvisionnements (matières premières, petits équipements et matériels) à prix coûtants,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la Voirie à signer les conventions avec les communes et les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 31/05/2021
Affiché le... 31/05/2021

Fait et délibéré, le 27 MAI 2021
à ESCLAINVILLERS
Le Président,

Alain DOVERGNE



CONVENTION

PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CCALN

entre :

la Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son
Président Alain DOVERGNE, habilitée en vertu d'une délibération du
conseil communautaire en date du 27 mai 2021,

ci-après dénommée la CCALN,

d'une part,

et :

la commune de
représentée par son maire
habilitée en vertu d'une délibération en date du

ci après dénommée la COMMUNE,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET :

La présente convention a pour objet de définir :

- les conditions d'intervention des agents des équipes techniques, des matériels
- la facturation à la commune demandeuse des heures de main d'œuvre et d'utilisation des matériels utilisés.
- Tous les tarifs relatifs aux équipements et matériels intègrent la main d'oeuvre.

ARTICLE 2 – NATURE DE L'OPERATION :

La commune peut faire appel aux agents et matériels des équipes techniques de la CCALN pour la réalisation des divers travaux.

Les demandes d'intervention ou d'approvisionnement seront communiquées au préalable au responsable des services techniques de la CCALN.

En fonction des possibilités, des plannings et des nécessités de service, l'intervention sera programmée.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES :

Les titres seront émis à partir d'un décompte détaillé des prestations rendues dans la commune.

Les titres seront émis selon un rythme semestriel.

La tarification applicable à compter de 2021 figure en annexe à la présente convention. Elle est susceptible d'évoluer par décision de l'assemblée délibérante.

ARTICLE 4 – DUREE :

La présente convention prend effet à compter des engagements des parties pour une année, reconductible tant qu'elle n'est pas dénoncée.

A Moreuil, le

Le Maire,

le Vice-Président,

Michel Van de velde

ANNEXE à la convention Prestations des services techniques dans les communes

	Tarifs * à partir de 1er janvier 2021
	€ / heure
Camion	32.25 € / heure
Tractopelle	53.75 € / heure
Fauchage Débroussaillage	54.30 € / heure
Tracteur Balai	37.63 € / heure
Tracteur remorque	26.87 € / heure
Débroussaillage à dos	32.25 € / heure
Tondeuse à main	37.63 € / heure
Tondeuse auto-portée	37.63 € / heure
Peinture routière	prix coûtant / facture
Enrobés à froid	prix coûtant / facture
Sel de déneigement	prix coûtant / facture
Main d'œuvre	20 € / heure / agent

**Tous les tarifs relatifs aux équipements et matériels intègrent la main d'œuvre.*